

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 22 OCTOBRE 2020

Compte-rendu affiché le : 26 octobre 2020

Date de transmission en Sous-Préfecture : 28 octobre 2020

N° 20-09-16

Date de la convocation du Conseil Municipal : 16 octobre 2020

OBJET :

**SIEL – Renouvellement
lanternes vapeur mercure
– Programme 2020**

**Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour
de la séance : 29**

Secrétaire de séance : Lydie THOLLOT

Membres présents à la séance :

Philippe DENIS – Jacques DECHANDON – Solange MORERE – Gilles GRANGIER - Mireille PAULET – Gérard ALLANCHE – Arlette PEREIRA – Guy BERNE – Geneviève NIGAY – Christian BECUWE – Suzanne BOICHON – Régine CHEVALLIEZ – Edith CONSIGNY – Daniel DUCROS – Françoise PION – Marie-Hélène BRUNET - Gérard GRANGE – Serge GRANGE – Michel FRANCHINI- Christine PALLEY – Joaquim DE ALMEIDA – Thomas ROCHETTE – Céline BENNICI – Lydie THOLLOT – André HUBERT – Georges DUBESSET – Marie-Hélène BOUILHOL – Aurélie DESBREE – Romain MONTELMARD.

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20201022-20-09-16-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/10/2020
Affichage : 26/10/2020



OBJET DE LA DELIBERATION :

SIEL – RENOUELEMENT LANTERNE VAPEUR DE MERCURE – PROGRAMME 2020

Monsieur Thomas ROCHETTE, conseiller, expose au Conseil municipal qu'il y a lieu d'envisager des travaux de renouvellement des lanternes vapeur mercure, route de Cuzieu et route de Chazelles.

Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par le Comité et le Bureau, le SIEL – Territoire d'énergie Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents.

Par transfert de compétences de la commune, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de la présente. Il perçoit, en lieu et place de la commune, les subventions éventuellement attribuées par le Département de la Loire, le Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

Financement :

Coût du projet actuel :

Détail	Montant HT Travaux	% - PU	Participation commune	Participation SEM
Renouvellement lanterne vapeur de mercure – Route de Cuzieu	29 477 €	98.0%	28 887 €	0 €
Renouvellement lanterne vapeur de mercure – Route de Chazelles	62 570 €	98.0%	61 319 €	0 €
Raccordement Enedis pour 8 armoires	3 552 €	98.0 %	3 481 €	0 €
TOTAL	95 599 €		93 687 €	0 €

Ces contributions sont indexées sur l'indice TP 12.

Oui cet exposé, à l'unanimité des membres présents ou représentés et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **PREND ACTE** que le SIEL-TE, dans le cadre des compétences transférées par la collectivité, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de "renouvellement lanterne vapeur de mercure – Prog 2020", dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Monsieur le Maire pour information avant exécution.

- **PREND ACTE** que des travaux relevant de la compétence de Saint-Etienne métropole seront assurés en coordination avec la métropole, et que le chantier ne pourra débuter qu'après délibération de Saint-Etienne Métropole.

- **APPROUVE** le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté.

- **DECIDE** d'amortir ce fonds de concours en 15 années.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20201022-20-09-16-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/10/2020

Affichage : 26/10/2020

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE
A ST-GALMIER, le 27 octobre 2020.

LE MAIRE,
Philippe DENIS.

